



Etude sur les pratiques de santé au travail dans les entreprises helvétiques

Informations pour les répondants

Introduction

Le Secrétariat d'Etat à l'Economie SECO réalise une enquête sur la santé au travail. L'objectif est de comprendre quelles sont les pratiques des entreprises en matière de santé au travail, afin de pouvoir améliorer les politiques publiques dans ce domaine. L'étude s'inscrit dans une action prioritaire soutenue par l'Union patronale suisse, l'Union syndicale suisse, l'Union suisse des arts et métiers et Travail.Suisse.

Nous nous permettons de vous solliciter, car nous avons besoin de votre expérience de terrain. Nous vous contacterons au cours des prochains jours pour un entretien téléphonique d'une vingtaine de minutes. La plupart des personnes qui répondent à l'enquête l'ont trouvée intéressante ; nous espérons qu'il en sera de même pour vous et que nous pourrions compter sur votre participation.

Choix des entreprises et des répondants

L'étude est conduite par le SECO en collaboration avec les inspections cantonales du travail. Certaines entreprises ont été contactées par l'inspection du travail de leur canton pour une visite de routine ; leurs coordonnées ont été transmises au SECO afin qu'elles puissent prendre part à l'enquête. D'autres entreprises ont été sélectionnées au hasard dans le Registre fédéral des entreprises et des établissements.

L'enquête s'adresse à la personne connaissant le mieux les questions de santé au travail dans l'entreprise (directeur ou directrice, responsable d'exploitation, responsable du personnel, spécialiste de la santé au travail, etc.).

Questions posées

L'entretien téléphonique repose sur un questionnaire structuré. Il comporte des questions sur la gestion de la santé et de la sécurité, ainsi que sur les mesures que les entreprises mettent en œuvre pour prévenir les risques professionnels. Un suivi téléphonique est réalisé lors d'un second entretien douze mois plus tard, afin de mesurer d'éventuels changements.

Confidentialité

Les réponses sont traitées de manière strictement confidentielle. Le SECO ne transmet aux inspections cantonales du travail que des informations statistiques, à partir desquels il est impossible d'identifier les entreprises concernées. L'étude n'a aucune conséquence négative sur celles-ci.

Qui conduit les entretiens ?

Les entretiens téléphoniques sont réalisés par M. Rafaël Weissbrodt, collaborateur scientifique du SECO spécialisé dans les questions de santé au travail.

Résultats

L'étude est réalisée sur 2015 et 2016. Les participants qui le souhaitent recevront un résumé des résultats provisoires, ainsi que des résultats définitifs une fois l'étude terminée.

A propos du SECO

Le SECO est le centre de compétence de la Confédération pour toutes les questions de politique économique. Son but est d'assurer une croissance économique durable et un bon fonctionnement du marché du travail. Entre autres activités, le SECO est chargé de coordonner et surveiller l'exécution de la Loi sur le travail et de la Loi sur l'assurance-accidents par les cantons. Il réalise également des travaux scientifiques dans le domaine de la santé au travail.

Contacts en cas de question

N'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions ! Vous pouvez vous adresser à :

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction du travail
Conditions de travail
Holzikofenweg 36, 3003 Berne

M. Rafaël Weissbrodt
Tél : + 41 79 621 70 47
rafael.weissbrodt@seco.admin.ch

Nous vous remercions vivement pour votre coopération !

Berne, le 2 février 2015



Pascal Richoz

Chef du centre de prestations Conditions de travail
Membre de la Direction du SECO